

# Argancy 2012

n° 68  
Juillet 2012

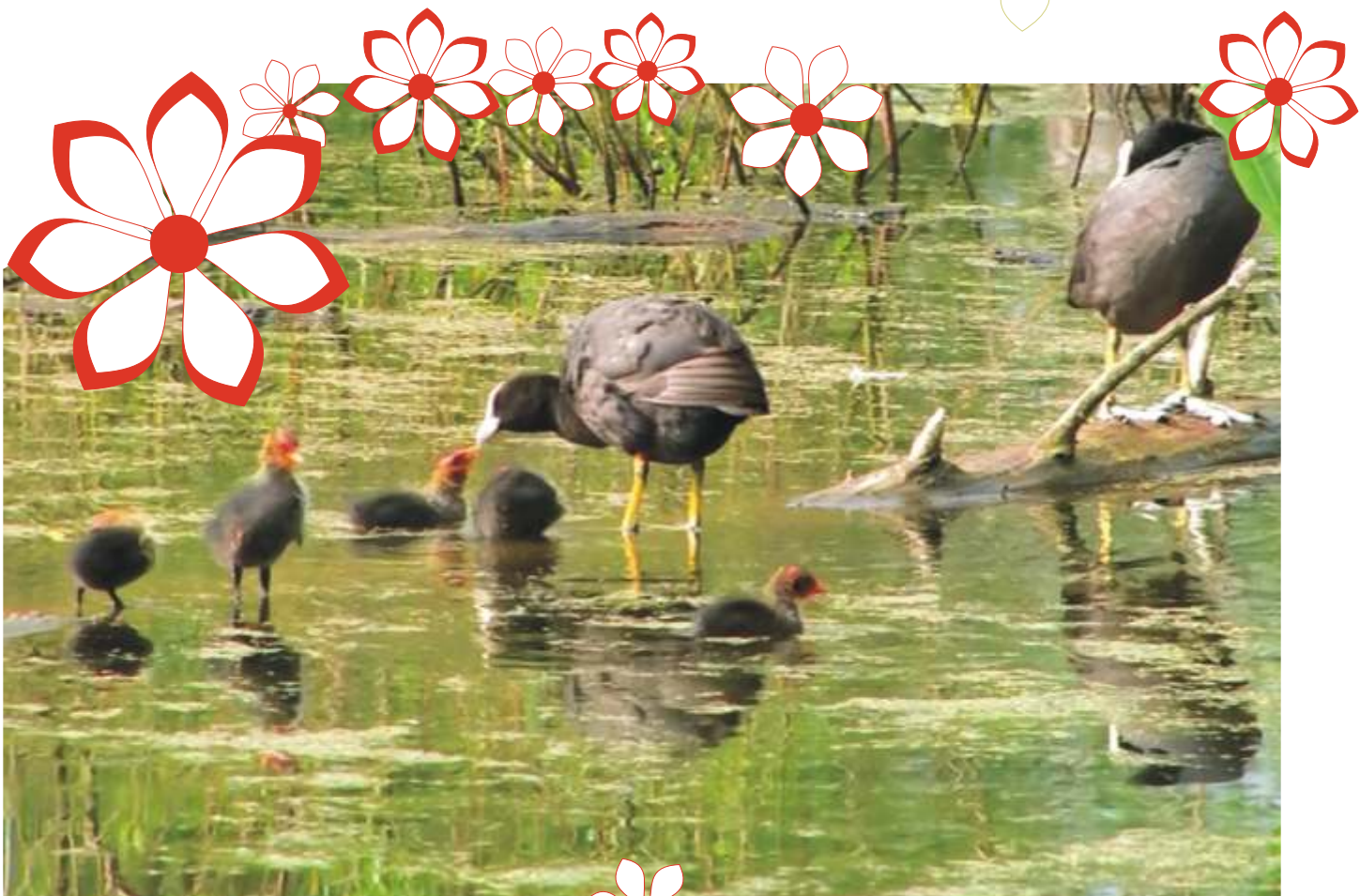
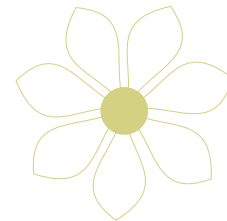
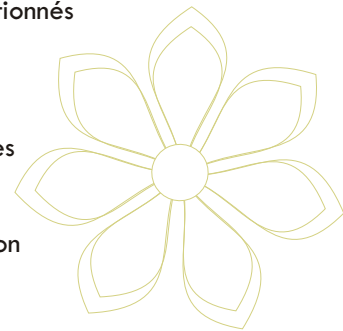


Bonnes vacances !



# Sommaire

Edito	3	<b>Environnement</b>	
Conseil municipal du 16 mars 2012	4-6	Conseils de jardinage	24
Conseil municipal du 4 mai 2012	7-9	<b>Communauté de Communes</b>	
<b>Travaux</b>	<b>10</b>	Les travaux subventionnés	25
<b>Vivre à Argancy</b>		<b>A savoir</b>	
Mise à disposition de composteurs	11	Horaires des bus	26
Les étangs	12	Plan canicule	26
Nettoyage de printemps	14	Tranquillité vacances	26
Don du sang	15	Etat-civil	27
Troc aux plantes	16	Messes et communion	27
Restos du Coeur	16		
Fête Nationale	16		
Bien vivre ensemble	17		
<b>Groupe scolaire</b>			
Nouveau tableau interactif	18		
Cycle piscine	18		
Ronde des saisons	19		
Les petits au cinéma	19		
Découverte de l'équitation	20		
Diplômes d'équitation	21		
Kermesse de l'école maternelle	21		
Visite au collège	22		
Visite des CM2 à Verdun	23		
Remise des calculettes et des dictionnaires	23		



# Edito

Mesdames, Messieurs ,

C'est à mon tour de rédiger l'édito du bulletin pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2012.

Je ne vais pas vous rappeler tous les travaux effectués par notre équipe depuis le début de notre mandat. Je pense que la population a apprécié à juste titre la priorité donnée aux écoles, la bulle de tennis réclamée depuis longtemps, et les nombreux travaux effectués dans les trois villages depuis mars 2008.

Tous les thèmes ont pratiquement été développés sauf un : celui du rôle joué par le Comité de Gestion des Fêtes. C'est un vrai bonheur pour celui-ci d'agrémenter chaque évènement par un petit plus et des idées nouvelles.

La traditionnelle invitation des vœux du Maire à la population en début d'année, animée par l'orchestre « VENTS D'EST » et suivie de la galette des rois, rencontre toujours un vif succès. Et quel plaisir de croiser celle ou celui qu'on ne voit pas souvent, et de pouvoir échanger quelques amabilités au passage.

Début mars, les nouveaux arrivants ont fait connaissance avec le Conseil Municipal et les différentes associations, pour une meilleure intégration dans nos 3 villages.

Les nouveau-nés de l'année précédente ont été mis à l'honneur et la commune a remis un chèque aux heureux parents.

Les médaillés de 20, 30 ou 40 ans de bons et loyaux services ont reçu une bouteille de champagne avec les compliments de la municipalité.

La cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur sympathique et convivial.

Petite pause avant l'organisation du 13 juillet qui se fait cette année à ARGANCY. Espérons que nous aurons un temps plus clément que l'an dernier pour cette fête en partenariat avec ENNERY, TRÉMERY, AY-SUR-MOSELLE et FLÉVY , afin de profiter au maximum du bal et de la restauration.

Après les vacances scolaires, va débiter le difficile moment de réflexion et d'action du Comité de Gestion pour que le repas de nos « Anciens » soit le plus festif possible et leur laisse un souvenir impérissable. C'est ce que nous nous efforçons de réussir au mieux tous les ans.

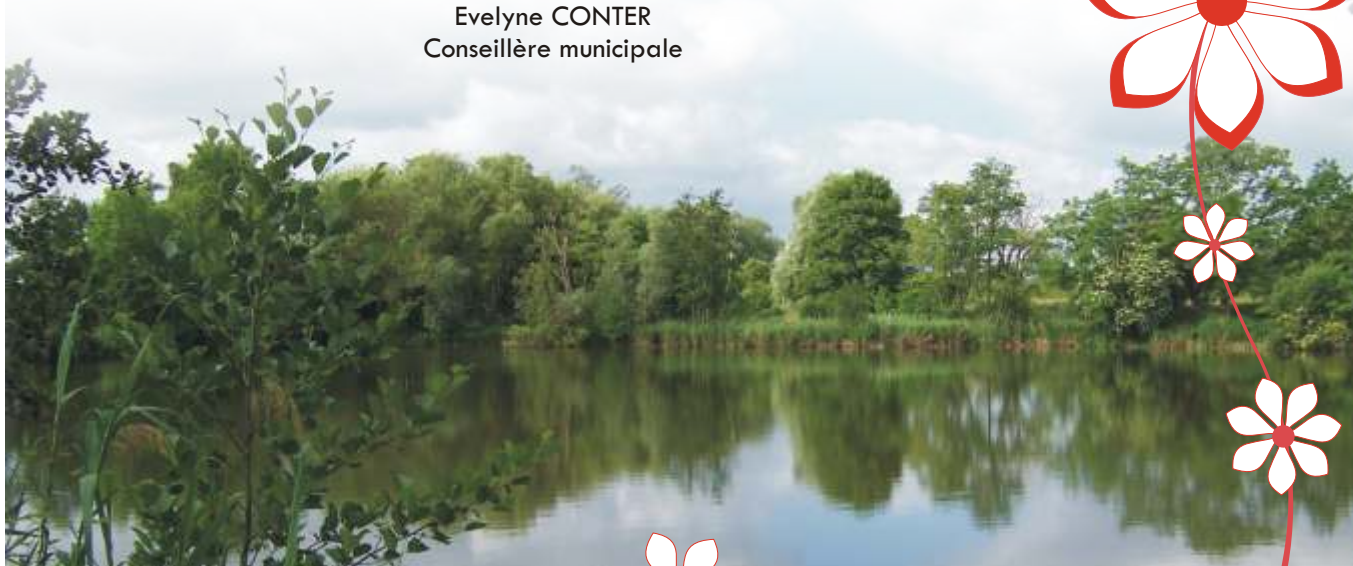
Les friandises distribuées par un « vrai ST NICOLAS » a fait trembler bien des petits à la maternelle.

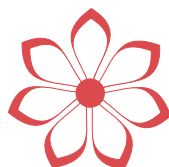
Le Comité n'oublie jamais de fêter les Anciens qui ont 90 ans, ainsi que les couples qui ont 50 ans de mariage. Quelle récompense de les voir émus et heureux à l'idée que l'on pense à eux !

Depuis 2008, j'ai pu faire connaissance avec des personnes agréables et constructives, intéressantes dans leurs projets, et qui n'ont qu'un seul but : travailler pour le bien commun !

Bonnes vacances à tous et à toutes !

Evelyne CONTER  
Conseillère municipale





## Compte administratif 2011

Monsieur le Maire, pour traiter ce point de l'ordre du jour, quitte la séance et cède la présidence à Monsieur Roland MARTIN, conseiller municipal.

Monsieur le Président présente les comptes de l'année 2011.

### 1- Fonctionnement :

a) Recettes :	2 861 707,32 €
	(2 773 750,08 – exercice 2011 + 87 957,24 – report 2010)
b) Dépenses :	1 060 119,23 €
<b>RESULTAT (a-b)</b>	<b>1 801 588,09 €</b>

### 2- Investissement :

a) Recettes :	1 676 608,55 €
b) Dépenses :	1 850 318,85 €
	(1 528 807,14 – exercice 2011 + 321 511,71 – report 2010)
<b>RESULTAT (a-b)</b>	<b>-173 710,30 €</b>

### 3- Restes à réaliser :

a) Recettes :	107 250,00 €
b) Dépenses :	964 800,00 €
<b>RESULTAT (a-b)</b>	<b>-857 550,00 €</b>

### 4- Besoin de financement :

(2) Résultat :	-173 710,30 €
(3) Report :	-857 550,00 €
<b>RESULTAT (a+b)</b>	<b>-1 031 260,30 €</b>

### 5- Résultat à reprendre au budget N+1 (en recettes de fonctionnement) :

(1) Résultat de fonctionnement :	1 801 588,09 €
(4) Résultat besoin de financement :	1 031 260,30 €
<b>RESULTAT (1-4)</b>	<b>770 327,79 €</b>



## Affectation du résultat de l'exercice

001	Résultat investissement (2)	-173 710,30 €
002	Report fonctionnement (5) (Recettes fonctionnement)	770 327,79 €
R1068	Besoin de financement (4)	1 031 260,30 €

Le conseil municipal prend acte du compte administratif 2011 et donne quitus à Monsieur le Maire pour la gestion financière des comptes 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le compte administratif 2011 ainsi présenté.

Monsieur le Maire revient en séance et reprend la présidence de la réunion du conseil.

## Compte de gestion 2011

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2011 des opérations financières de la commune d'ARGANCY, compte établi par Madame la Perceptrice de VIGY. Après vérification, le compte de gestion présente un bilan financier identique au compte administratif 2011 établi par la comptable du secrétariat de la commune.

Le conseil municipal prend acte du compte de gestion 2011 et à l'unanimité donne quitus à Madame la Perceptrice de VIGY chargée du suivi des comptes de la commune d'ARGANCY.



## Affectation du résultat

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2011, statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 713 630,85 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

a) Résultat de l'exercice	+ 1 713 630,85 €
b) Résultat antérieur reporté	+ 87 957,24 €
c) Résultat à affecter : a + b	+ 1 801 588,09 €

d) Solde d'exécution d'investissement	
• Déficit (besoin de financement)	- 173 710,30 €

e) Solde des restes à réaliser d'investissement	
• Besoin de financement	- 857 550,00 €

f) Besoin de financement = D + E	1 031 260,30 €
----------------------------------	----------------

### Décision d'affectation

1 – Affectation en réserves	
R 1068 en investissement	1 031 260,30 €
2 – Report en fonctionnement R002	770 327,79 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'affectation du résultat 2011 ainsi présentée.

## Taxes communales 2012

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012 sur la base des taux existant en 2011.

Taxe d'habitation :	9,20 %
Taxe foncière bâtie :	9,04 %
Taxe foncière non bâtie :	36,77 %

Le conseil municipal, au vu de ces informations, décide à l'unanimité, de maintenir pour 2012 les mêmes taux que 2011.

## Budget 2012

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roland MARTIN, conseiller municipal, pour présenter le budget 2012. Celui-ci a été établi en relation avec la commission «finances» du conseil municipal.

### Section fonctionnement

• Dépenses prévues	2 900 827,79 €
Dont (virement à la section investissement)	1 630 000,00 €

• Recettes prévues	2 900 827,79 €
Dont (excédent 2011)	770 327,79 €

### Section investissement

• Dépenses prévues	3 220 195,30 €
• Recettes prévues	3 220 195,30 €
Dont besoin de financement	857 550,00 €

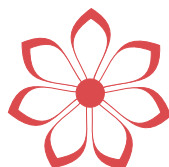
Le conseil municipal, après examen, approuve à l'unanimité, le budget 2012 ainsi présenté et charge Monsieur le Maire de son application dans le cadre de la gestion financière de la commune d'ARGANCY.

## Gestion du personnel administratif

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le passage d'un poste existant d'adjoint administratif de 20 h à 24 h à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 et d'un poste d'adjoint administratif de 25 h à 27 h à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 également.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications.





## Subventions

Monsieur SPEYER Edmond, Adjoint au Maire, chargé des relations avec les associations de la commune, présente au conseil municipal les propositions de subventions à attribuer aux associations suite à leur demande et à l'avis de la commission municipale chargée de la communication avec les différents comités.

Le conseil municipal, par 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention, accepte le tableau des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2012 et charge Monsieur le Maire d'appliquer cette décision.

## Emploi d'été

Conformément aux années précédentes, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher, en contrat à durée déterminée de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, pour réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire d'embaucher les jeunes âgés de 18 ans à 25 ans, qui lui seront nécessaires, pour réaliser certains travaux. Monsieur le Maire sera assisté des responsables des différents services chargés du suivi de ce personnel.

Le conseil municipal donnera priorité aux jeunes n'ayant jamais travaillé pour le compte de la commune.

• A.C.M.F	300 €
• Association Cavaliers Propr.	800 €
• Amicale de Pêche	1 200 €
• Amicale du Personnel	4 400 €
• APEI	1 350 €
• BOOTLEGGERS	3 000 €
• Comité de Gestion	15 000 €
• CYVM	2 000 €
• Amicale Donneurs de Sang	350 €
• Ecole Intercom. de musique	7 610 €
• ORCHESTRE D'HARMONIE	1 850 €
• FAMILLES RURALES	4 500 €
• Contrat temps libre	28 000 €
• INTER ASSOCIATION	2 000 €
• LES FELINS	300 €
• O.R.A. JEUNES M.J.C.	2 500 € - 1 000 € avance
• ARGANCY PETANQUE	1 500 €
• PRE DU CŒUR	300 €
• RUGY LOISIRS	800 €
• TENNIS CLUB ARGANCY	3 500 €
• U.S. ARGANCY	4 500 €
• VIE LIBRE	300 €
• CONSEIL DE FABRIQUE	2 000 €
• QUAD 9	300 €
• COLOMBOPHILE	300 €
• <b>TOTAL</b>	<b>88 660 €</b>

## Déclassement de chemins ruraux

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Société LOGANE. Celle-ci, dans le cadre de la réalisation d'un lotissement « Lotissement des Prairies » à RUGY commune d'ARGANCY, sollicite l'acquisition de morceaux de chemins ruraux compris dans le périmètre de l'opération.

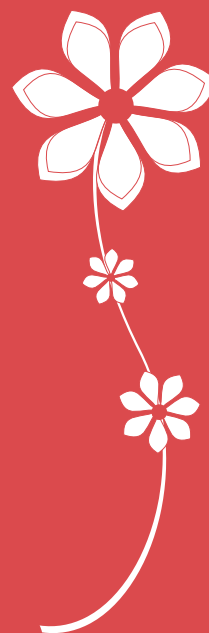
Cette acquisition ne peut se réaliser qu'après déclassement dans le domaine privé communal de ces emprises.

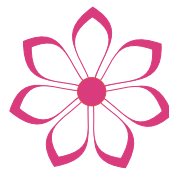
Le conseil municipal décide de déclasser les morceaux de chemins ruraux cadastrés, n° 44 et 45 – section 9, dans le domaine communal. Ce classement sera effectif à l'issue d'une enquête d'utilité publique qui sera ouverte du 02 avril 2012 au 16 avril 2012 inclus.

Monsieur PETITGAND Claude, Maire de la commune d'ANTILLY, sera commissaire enquêteur pour la commune d'ARGANCY.

Après avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce classement ainsi qu'à la vente de ces chemins à la Société LOGANE, promoteur du futur lotissement des « Prairies » pour l'euro symbolique.

Il habilite Monsieur Patrick ROZAIRE, Maire, à recevoir l'acte administratif concernant cette vente et Monsieur Jean-Paul VETZEL, 1<sup>er</sup> Adjoint, à représenter à cet acte la commune d'ARGANCY.





## Modification simplifiée du POS

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-13 et R 123-15 à R 123-25;  
Vu la réunion du conseil municipal, en date du 28 janvier 1980, approuvant le Plan d'Occupation des Sols ;

Vu l'avis, en date du 24 février 2012, précisant l'objet de la modification simplifiée du POS ;

Considérant la mise à disposition au public pendant 1 mois du projet de modification, de l'exposé de ses motifs ainsi que du registre ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du POS, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et une abstention décide d'approuver le dossier de modification simplifiée du POS tel qu'il est annexé à la présente,

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-4 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal,

Dit que, conformément aux articles L 123-10 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le Plan d'Occupation des Sols modifié est tenu à la disposition du public à la mairie d'ARGANCY aux jours et heures habituelles d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture (Direction Départementale des Territoires – 17 quai Paul Wiltzer 57000 METZ),

Dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du Plan d'Occupation des Sols ne seront exécutoires conformément à l'article L 123-12 que :

- dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet si celui-ci n'a notifié aucune observation à apporter à la modification du Plan d'Occupation des Sols, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces observations.
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal). La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en mairie.

La présente délibération accompagnée du dossier du Plan d'Occupation des Sols qui lui est annexé est transmise au Préfet (s/couvert du Sous-Préfet).

## Rénovation du presbytère : avenant n°1

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°1 de moins-value correspondant aux travaux de rénovation du presbytère.

Marché « rénovation du presbytère »

- Titulaire du marché : BGC à SAINTE-MARIE AUX CHÊNES
- Montant du marché initial 64 000,00 € HT
- Montant de l'avenant n°1 - 5 681,00 € HT
  
- Nouveau montant du marché : 58 319,00 € HT

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant n°1 du marché «rénovation du presbytère» et charge Monsieur le Maire de son application.



## Installation de stockage des déchets inertes de la société Eurogranulats

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un courrier de la Société EUROGRANULATS lui demandant de réexaminer l'avis défavorable, pris lors du conseil municipal du 16 février 2012, relatif à l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur les communes d'HAUCONCOURT et d'ARGANCY.

Après demande et transmission d'éléments complémentaires d'informations sur ce projet, le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions, décide de donner un avis favorable à cette demande à condition qu'une fois remblayé, ce terrain soit mis en terre cultivable.



## Avis pour autorisation d'exploitation de carrière et installation de traitement mobile des matériaux extraits sur le territoire de la commune d'HAUCONCOURT



Monsieur le Maire présente au conseil municipal un dossier transmis par la Préfecture de la Moselle portant ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la Société GSM en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière et une installation de traitement mobile des matériaux extraits sur le territoire de la commune d'HAUCONCOURT.

Après analyse du dossier de demande d'autorisation transmis par la Société GSM, le conseil municipal, par 6 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions, émet un avis favorable à cette demande et charge Monsieur le Maire d'en informer la Préfecture de la Moselle.

## Subvention pour l'école de musique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention exceptionnelle faite par l'Ecole Intercommunale de Musique d'ENNERY en compensation de leur déficit.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 contre, décide d'attribuer une subvention complémentaire de 913,00 €. Il sera, cependant, demandé à l'école de musique d'augmenter ses tarifs de 15 % pour tout inscrit ne se trouvant pas dans le groupement intercommunal (ARGANCY, AY-SUR-MOSELLE, CHAILLY LES ENNERY, ENNERY, FLÉVY et TRÉMERY).

Au vu des modifications apportées au calcul de la subvention de 2013, le conseil municipal pourra revoir sa position.





## Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la création d'un chemin d'accès au collecteur d'assainissement ARGANCY-OLGY

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'opération communautaire de création d'une piste d'exploitation d'accès au collecteur d'assainissement d'ARGANCY-OLGY. La commune d'ARGANCY souhaite réaliser concomitamment, à proximité du site, un cheminement cyclable et piétonnier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir pour l'opération « création d'une piste d'exploitation d'accès au collecteur d'assainissement – ARGANCY-OLGY – création d'un cheminement cyclable et piétonnier » avec le Président de la Communauté de Communes de MAIZIÈRES-LES-METZ.



## Feux d'artifice du 13 juillet 2012

Madame Jocelyne EMMENDOERFFER, conseillère municipale, présente au conseil municipal, le devis de la Société SQUAREVE, pour un montant de 13 000,00 € TTC pour ses prestations du 13 juillet 2012.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et charge Madame EMMENDOERFFER du suivi de cette manifestation.

## Classement d'un chemin dans le domaine communal

Monsieur le Maire rappelle que par délibération, en date du 16 mars 2012, a été demandé le classement de chemins dans la voirie privée communale.

Une enquête préalable à ce classement a été effectuée du 2 avril 2012 au 16 avril 2012.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet et vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, décide le classement des voies communales cadastrées n° 44 et 45 Section 9 dans le domaine privé communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces.



## Aménagement



Travaux d'insonorisation de la cantine



Clôture de la terrasse de la salle des fêtes

## Mur antibruit de l'autoroute

Le mur antibruit de l'autoroute A4 est terminé. Des mesures acoustiques sont en cours dont les résultats seront communiqués ultérieurement.



## Rappel sécurité - Rappel sécurité - Rappel sécurité - Rappel sécurité



Un sentier piétonnier, matérialisé par un fléchage au sol et un panneau indicateur est aménagé entre le grillage du groupe scolaire et le parking des écoles.

Il est vivement conseillé à toutes et à tous de l'emprunter et notamment aux parents d'élèves, d'inciter leurs enfants à l'utiliser.

La hauteur de certains véhicules circulant sur ce parking est bien souvent impressionnante par rapport à nos chers bambins et un manque de visibilité lors de manœuvres peut, à chaque instant, mettre en péril leur vie.

Alors, « prévenir vaut mieux que courir ! »

## Rappel sécurité - Rappel sécurité - Rappel sécurité - Rappel sécurité



## La Communauté de Communes de MAIZIÈRES-LÈS-METZ fournit gratuitement des composteurs

La Communauté de Communes de MAIZIÈRES-LÈS-METZ s'est engagée avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, sur un programme visant à réduire de 7% les quantités d'ordures ménagères sur 5 ans.

A son initiative, les habitants ont été invités le 10 avril 2012 à une soirée de sensibilisation sur la réduction des déchets, la limitation de gaspillage alimentaire, la formation à l'éco-achat...

Une des actions phare est la mise en place du compostage dans les foyers. La Communauté de Communes a proposé de distribuer gratuitement des composteurs en bois aux foyers intéressés.

### A savoir

#### Fabriquer du compost

En produisant un fertilisant naturel à partir de déchets organiques, vous pouvez traiter annuellement 75kg de déchets de cuisine et 40kg de déchets de jardin. Pour cela, il faut un espace de 1m<sup>2</sup> pour y placer votre composteur.

### Que peut-on mettre dans un composteur ?

- Epluchures de fruits et de légumes
- Tontes de gazon
- Feuilles mortes
- Fleurs et plantes d'intérieur fanées
- Bois broyé ou branchages coupés au sécateur
- Marc de café
- Boîtes de fromage en bois ou carton non imprimé
- Boîtes à oeufs en carton, rouleaux d'essuie-tout ou de papier toilette



Attention, les déchets que l'on met dans le composteur doivent être disposés en quantité raisonnable, c'est à dire qu'il ne faut pas avoir que des tontes, que des branchages. Le compost est un mélange de différentes matières.

Image en coupe de l'intérieur d'un composteur



Les participants très intéressés par l'intervention de David DUSARD et Lorraine FISCHER.



## Les étangs comme vous ne les avez jamais vus



Réunion d'information sur les étangs  
le 21 avril 2012

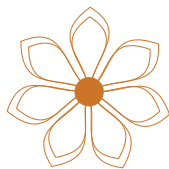
La zone des étangs dite «des gravières» est classée Espace Naturel Sensible. Véritable patrimoine de la commune, cet espace a besoin d'être aménagé et protégé. De nombreux travaux de revalorisation ont été entrepris afin de protéger les espèces rares et de contrôler les végétaux invasifs. C'est pourquoi une réunion publique d'information a été organisée à la salle des fêtes. Patrick ROZAIRE a expliqué le but de cette rencontre qui s'est déroulée en présence de M. MASSON et M. HAYOTTE du Conseil Général, M. PICHENOT et Mme VÉCRIN-STABLO du bureau d'études Esope, M. BRION photographe nature.

Un film sur la faune et la flore des étangs d'ARGANCY réalisé par Franck VIGNA a été projeté. Chaque participant a pu se

rendre compte de la richesse de ces lieux. Les travaux ont été largement détaillés. De nombreuses questions ont été posées aux différents intervenants. Une soirée très riche qui s'est terminée par le pot de l'amitié.







## Petits et grands ont nettoyé la nature

Le 17 mars 2012, quatre-vingts personnes dont quarante enfants ont participé au nettoyage de printemps, organisé par l'Inter-association.

Répartis en groupes, les habitants ont nettoyé les abords de la Moselle, de la base nautique d'OLGY jusqu'à RUGY ainsi que les voies périphériques des trois villages de la commune.

Munis de gants, sacs poubelle et pinces, ils ont fait la chasse aux débris. Cette initiative a permis de remplir une benne.

Tous les participants se sont ensuite retrouvés à la salle des fêtes pour partager un repas bien mérité offert par la municipalité.

### Merci à tous

La municipalité tient à remercier chaleureusement tous les enfants qui, par cette action, ont contribué à la préservation tant de la nature que de la propreté de nos villages, ainsi que les adultes.

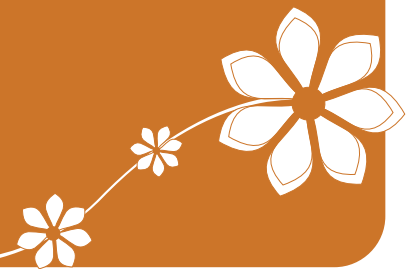
Que chacun et chacune témoignent auprès des uns et des autres que cet acte ne doit pas être le geste d'un jour mais une prise de conscience quotidienne.



## Don du sang le 22 mars à ARGANCY



Pari gagné pour la collecte du 22 mars 2012 à la salle des fêtes d'ARGANCY où 60 personnes ont fait le déplacement pour donner leur sang. Merci à tous les bénévoles et aux donateurs et donneuses pour leur engagement dans cette noble cause.



### Quelle éthique pour le don de sang ?

**Anonymat** : seul l'Etablissement Français du Sang connaît l'identité du donneur et du receveur et les données les concernant.

**Bénévolat** : le don du sang est gratuit et ne peut être rémunéré sous quelque forme que ce soit (argent, congé...). L'absence de contrepartie participe à la sécurité transfusionnelle.

**Volontariat** : le don du sang est un acte librement consenti, sans aucune contrainte.

**Non-profit** : le sang et les produits sanguins ne peuvent pas être source de profit. Le tarif d'une poche de sang est fixé par l'état et correspond aux frais engagés pour collecter, préparer, qualifier et distribuer les produits sanguins.

**Sécurité** : le bénévolat, l'entretien pré-don, la traçabilité et les tests biologiques ainsi que le professionnalisme des équipes de l'EFS concourent à la sécurité des donneurs et des produits transfusés aux malades.

**Hygiène** : pour chaque donneur, le matériel utilisé lors du prélèvement est stérile et à usage unique.

**Qualité** : le respect de bonnes pratiques et les nombreux contrôles sur le matériel et les produits garantissent la meilleure qualité des produits sanguins.



### Quelles sont les conditions pour donner son sang ?

- Avoir de 18 à 70 ans (de 18 à 65 ans pour un don de plasma ou de plaquettes).
- Etre reconnu apte au don par le médecin de prélèvement.
- Avoir un poids supérieur à 50 kg.
- Avoir un taux d'hémoglobine suffisant. Dans certains cas, comme par exemple lors d'un premier don, un dosage de votre taux d'hémoglobine est réalisé.



## Troc aux plantes Marché fermier

La météo n'a pas été très clémente pour la deuxième édition du troc aux plantes et du marché fermier organisés par le jury du concours des maisons fleuries en partenariat avec la municipalité. Des producteurs avaient été conviés et les nombreux visiteurs qui se sont succédé tout au long de la journée ont pu déguster des produits du terroir. Cent cinquante personnes ont apprécié l'assiette de porcelet préparée par Antoinette et son équipe. Cette manifestation a été un succès à la grande satisfaction des organisateurs qui ont promis de la reconduire l'an prochain.



## Collecte des Restos du Coeur

1,8 tonne de denrées alimentaires et produits d'hygiène ainsi que 2378 € ont été collectés. Merci aux généreux donateurs.

## Fête nationale

Le feu d'artifice sera tiré à ARGANCY sur le site du terrain de base-ball, le 13 juillet 2012 à la tombée de la nuit.

Une navette-bus prendra en charge les habitants de RUGY aux horaires qui seront communiqués ultérieurement par voie de Presse.

Dès 19 heures, l'Inter-association proposera un stand restauration et un bal populaire animé par l'orchestre Léo SABBA clôturera cette soirée.





## Bien vivre ensemble

**A** l'époque du « chacun pour soi », il serait réconfortant de sauver les valeurs de bon voisinage en voie de disparition, que chacun avoue regretter et respecter, mais être incapable d'appliquer par manque d'interactivité ou de réactivité de ses propres voisins.

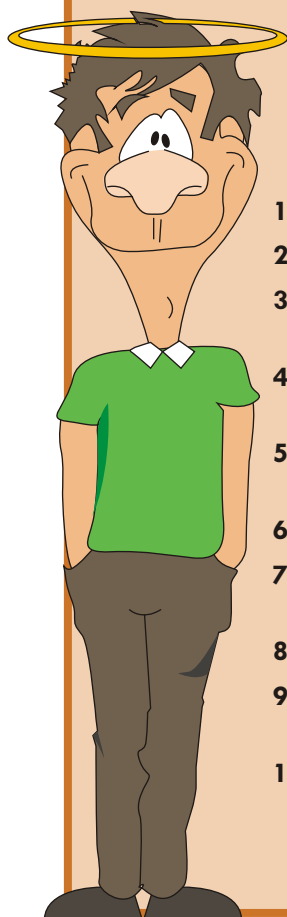
Comme dans toute relation, il est bien connu que lorsque quelque chose ne va pas, c'est toujours de la faute de l'autre !

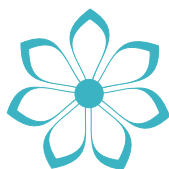
Afin d'éviter de tracer un bilan trop négatif des relations qui existent entre certains habitants du village et de valoriser les démarches positives, pourquoi ne pas remplacer les codes ou arrêtés austères par une liste établie sur un ton plus léger mais tout aussi sérieux.



### Les 10 commandements du bon voisin

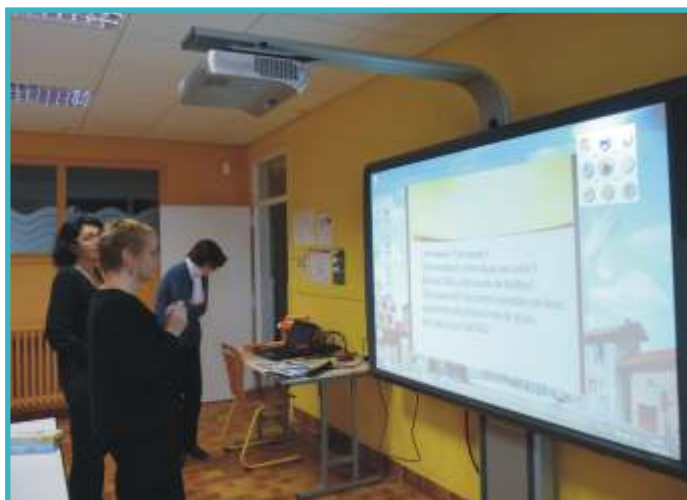
- 1- **Tout nouvel arrivant dans ta rue, avec le sourire tu accueilleras**
- 2- **La place de parking ou l'entrée de ton voisin, de ta voiture tu libèreras**
- 3- **Les containers à ordures, correctement tu utiliseras et pour ton vieux matelas, à la déchèterie tu iras**
- 4- **Le bruit, exceptionnellement tu tolèreras et si tu en es l'auteur, à l'avance du préviendras. Après, de sincères excuses tu présenteras**
- 5- **Les besoins de ton animal préféré, sur les espaces publics et en particulier sur les trottoirs tu ramasseras.**
- 6- **Des équipements communs, grand soin tu prendras**
- 7- **Le mode de vie de ton voisin, sa femme, ses enfants, sa voiture, ses biens, point tu ne critiqueras ou ne jaloueras.**
- 8- **Tes préjugés et l'indifférence habituelle, bien sûr tu oublieras**
- 9- **Un service ponctuel, un dépannage, un bonjour à offrir pas un euro cela ne te coûtera et à recevoir en retour, grand plaisir te fera**
- 10- **La qualité de vie dans ta rue, ton lotissement ou ton quartier, à l'esprit tu garderas, par ton comportement tu préserveras et d'être un bon voisin, fier tu seras.**





## Le tableau blanc interactif (TBI) investit l'école

Le premier jour des vacances de Pâques a été l'occasion pour les institutrices de l'école élémentaire de se former au TBI qu'elles utiliseront dès la rentrée. Le TBI est un système qui vise à remplacer le traditionnel tableau noir avec craies. Il combine les avantages d'un tableau avec celui d'un écran géant d'ordinateur. Il possède en outre des haut-parleurs qui lui permettent de reproduire des pistes sonores. Son principal intérêt est d'être interactif en fonctionnant avec un stylet, dont le mouvement et la pression sont reconnus par un système de captation grâce à un écran tactile. Le rendu visuel se fait notamment par un vidéo projecteur. L'ensemble est connecté à un ordinateur qui gère le système.



Son usage a pour but de varier les supports d'apprentissage tout en permettant l'accès à des ressources en ligne des plus variées et surtout réactualisées en temps quasi-réel. De plus, de nombreux manuels sont édités maintenant pour être employés sur TBI permettant un usage collectif plus efficient. Employer un TBI modifie les pratiques pédagogiques en apportant le plus de l'interactivité par rapport au tableau noir traditionnel.

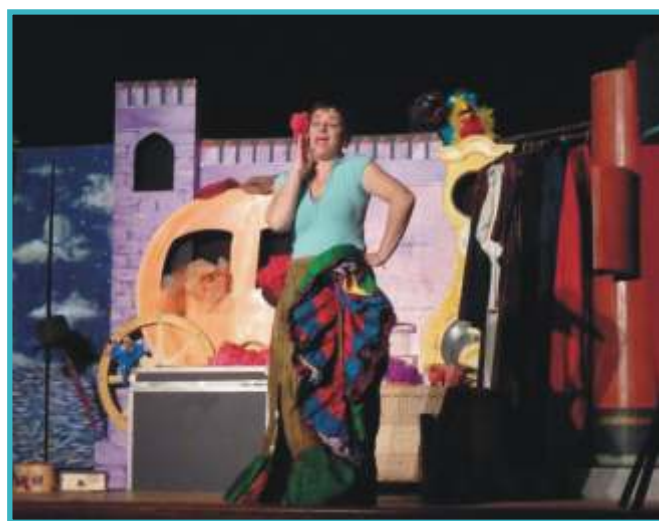
## Cycle piscine pour les CP/CE1 de Mme RENOUF



12 séances se sont déroulées à la piscine de MAIZIÈRES-LÈS-METZ. Répartis en deux groupes avec le maître nageur et la maîtresse, les élèves ont ainsi fait de sérieux progrès. Une activité qui leur a bien plu.

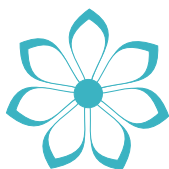
## Ronde des saisons

Les élèves de l'école maternelle ainsi que leurs camarades de CP/CE1 ont assisté à un spectacle intitulé « La ronde des saisons » présenté par la compagnie La Cicatelle. Ce spectacle de qualité permettant une participation active durant la représentation servira de support à de nombreuses actions pédagogiques travaillées ensuite à l'école. Théâtre et cinéma intimement mêlés ont conduit par cette originalité à une attente soutenue et une réflexion féconde des élèves.



## Les petits au cinéma

Dans le cadre de la quinzaine du cinéma jeune public organisée par la Ligue de l'Enseignement Public, tous les élèves de la maternelle se sont rendus au cinéma Marlymage à MARLY pour assister à une projection du film «Emilie jolie». Par la suite, cette sortie permet d'enclencher un travail pédagogique riche dans la classe. Le financement de cette action a été assuré par l'école, la municipalité et les parents. L'éducation à l'image proposée par la Ligue de l'Enseignement Public permet aux enfants de devenir des cinéphiles en herbe.



## Les enfants de la maternelle découvrent l'équitation

Mieux comprendre le monde, agir dans celui-ci concrètement, se confronter au vivant, respecter son environnement, les autres, l'animal...tels sont les grands objectifs qui ont amené la maîtresse de moyenne section de l'école maternelle d'ARGANCY, Mme DORN, à proposer l'activité équitation à ses élèves.

La section des Moyens s'est donc déplacée une fois par semaine au Centre Equestre « Le Grand Chêne » de GUÉNANGE pour mener des activités riches en émotion et en sensation autour des chevaux et poneys.

Les enfants ont ainsi appris à être de plus en plus autonomes et responsables d'un autre être. A l'issue de leur apprentissage, les élèves ont passé un diplôme sous l'égide de la monitrice d'équitation Léonie.

Cette action a pu être menée grâce à un subventionnement exceptionnel de la Municipalité pour le transport, une participation de la coopérative de la classe et la participation des parents. Un grand merci également aux mamans accompagnatrices !



## Remise des diplômes

Agitation inhabituelle à l'école maternelle d'ARGANCY, tous les élèves moyenne section attendaient avec impatience Léonie, leur monitrice du Centre Equestre de GUÉNANGE qui s'est spécialement déplacée pour assister à la remise de leur diplôme d'équitation passés dans le cadre des activités d'éducation physique de l'école.

En effet, après un module d'apprentissage de 6 séances, les élèves ont été évalués non seulement sur leur capacité à se maîtriser et à maîtriser leur monture mais également sur leur connaissance de ce nouvel environnement.

La commune d'ARGANCY et la coopérative de la classe ont permis par leur contribution financière à la réalisation de ce projet innovant pour la classe.

Joie et fierté se lisaient sur le visage des élèves mais aussi dans le regard de leurs parents invités pour la circonstance. Monsieur le Maire et son premier adjoint ont tenu à honorer de leur présence cette cérémonie.



## Kermesse de l'école maternelle

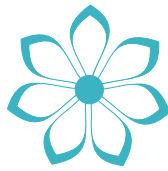
Des ciex cléments ont heureusement rendu possible la fête de fin d'année de l'école maternelle d'ARGANCY de se dérouler dans de bonnes conditions. Un rayon de soleil a permis d'apprécier la qualité du spectacle préparé par les deux classes depuis plusieurs semaines. Celui-ci a emmené les parents dans une magnifique histoire d'un héros du Moyen Age au milieu de princesses, sorcières et chevaliers.

Applaudissements nourris et regards attendris d'un public fort nombreux ont prouvé aux élèves le bénéfice de leur investissement pendant la préparation et la concentration tout au long du spectacle.

Quelle surprise également quand les petits sont allés chercher leurs parents pour les inviter à reprendre une danse tous ensemble dans une très joyeuse atmosphère.

Un immense barbecue suivi de jeux par équipes (composées obligatoirement d'un élève et d'un parent) préparés par les parents d'élèves ont agrémenté l'après-midi entrecoupé par le traditionnel tirage au sort de la tombola qui remporte toujours le même succès.





## Visite au collège

Les élèves de CM2 se sont rendus au collège Paul-Verlaine de MAIZIÈRES-LÈS-METZ à la découverte de leur futur environnement. Répartis dans toutes les classes de 6<sup>ème</sup>, ils ont suivi les différents cours tels de vrais collégiens et ont déjeuné à la cantine.



Le collège n'a plus de secret pour eux. Ainsi à la rentrée prochaine ils n'auront pas d'appréhension. Ils seront prêts !

## Participation de notre commune aux activités du collège

Notre commune est membre du Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion du collège d'enseignement secondaire Paul VERLAINE de MAIZIERES-LES-METZ. Dans ce cadre, voici les projets soutenus par le Syndicat pour l'année 2012.

- Renouvellement du matériel au COSEC (poteaux, filets du volley, matelas de réception, tapis et housses de gymnastique, petits matériels de sport...)
- Octroi d'un prix « Paul VERLAINE » décerné par les professeurs, dans le cadre de travaux littéraires effectués en équipe, particulièrement remarquables par l'Inspection Académique.
- Participation à un voyage à VERDUN, encadré par les professeurs d'histoire du collège, pour les élèves de 3<sup>ème</sup>. C'est dans le cadre du programme d'histoire mais aussi dans un souci de devoir de mémoire que cette action est menée conjointement avec les associations d'anciens combattants et du Souvenir Français de MAIZIÈRES-LÈS-METZ et environs.
- Piste citoyenne : découverte sur une journée par les classes de 6<sup>ème</sup> de la ville de MAIZIÈRES-LÈS-METZ au travers de ses différentes administrations, encadrée par les professeurs et les parents.
- Chorale : 10 collèges dont le Collège Paul VERLAINE, participent à un programme musical de chansons issues de la variété française. Des frais de déplacement en autocar pour les répétitions sont occasionnés, d'où la participation du Syndicat.
- Participation financière aux sorties pédagogiques, au sport et aux projets artistiques.

## Visite à VERDUN

Mardi dernier, les élèves du CM1/CM2 d'ARGANCY se sont rendus à VERDUN avec l'Association des Anciens Combattants de la Rive droite d'ENNERY.

Ils ont visité le Mémorial de FLEURY avant de se rendre à l'Ossuaire de DOUAUMONT. Ils ont pu s'interroger sur la guerre et ses terribles conséquences.

Pour mieux appréhender les conditions de vie des Poilus, ils ont également visité le Fort de VAUX et la Citadelle de VERDUN.

Les élèves ont fortement apprécié ce cours d'histoire grande nature.



## Cadeau de fin d'année

Une calculatrice et un dictionnaire offerts cette année par la Municipalité à chaque élève entrant en 6ème.

Qu'ils en fassent toutes et tous, bon usage.

*« Etudie, non pour savoir plus, mais pour savoir mieux. »*

Sénèque - philosophe latin



## Quelques conseils de jardinage

### Comment se débarrasser des limaces

Avec les pluies de printemps, limaces et escargots font leur apparition.

Évitez d'utiliser les granulés. En empoisonnant les limaces vous empoisonnez également les oiseaux et les hérissons qui s'en nourrissent. Avant d'y recourir, essayez les techniques suivantes :

- les limaces et escargots détestent se déplacer sur des surfaces rugueuses. Epandez autour de vos cultures une couche épaisse de sable grossier, des cendres ou encore des coquilles d'oeufs broyées.
- préparer un piège à bière. Enterrez un pot rempli de bière, en ne laissant dépasser que le bord. Il attirera les limaces qui se noieront dedans.
- placez des planches de bois sur le sol près des plantes. Les limaces seront attirées dessous car elles apprécient les coins sombres, humides et frais. Chaque matin, retournez ces planches, et éliminez les limaces, ou encore laissez les oiseaux faire le travail !



### Les fleurs qui n'ont pas soif

Les plantes à petites feuilles résistent mieux à la chaleur que les autres car il y a moins d'évaporation. Les plantes à feuillages gris argentés se plaisent bien sans eau car elles absorbent moins la lumière. Enfin les plantes à feuilles épaisses et charnues accumulent d'eau.

**Parmi les annuelles, en voici quelques unes qui résistent bien à la sécheresse :**

- la gaillarde : une mexicaine de plein soleil très rustique;
- le bidens. Bien que vivace, cette plante est utilisée en annuelle car elle ne résiste pas au froid;
- le pavot de Californie, vendu en mélange jaune orangé et rouge ne demande aucun entretien une fois installé;
- le gypsophile aux petites fleurs blanches légères;
- la verveine de Buenos Aires;

**Du côté des vivaces :**

- les roses trémières, les sauges, les achillées au feuillage dentelé, les lavandes, les armoises au feuillage argenté, la camomille, la valériane, les euphorbes.

D'une manière générale, n'arrosez pas trop vos fleurs, quelles qu'elles soient, vous les incitez ainsi à développer leurs racines en profondeur !



### Les pivoines

Ce sont des fleurs magnifiques qui, une fois plantées ne demandent presque pas d'entretien. Elles reviennent tous les ans de plus en plus belles. Il en existe de toutes les couleurs : blanc, jaune, orange, rouge ou rose.

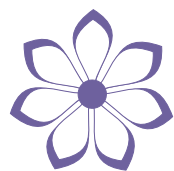
Il y a deux sortes de pivoines. Les pivoines arbustives formant de petits arbustes d'un mètre environ et les pivoines herbacées. Ces dernières disparaissent chaque hiver pour revenir au printemps.

Associée à d'autres fleurs vivaces comme les campanules ou les rosiers qui fleurissent à la même époque, le résultat est époustouflant !



A découvrir : une pivoine baptisée « La Moselle » que vous pouvez voir dans les «Jardins Fruitiers de LAQUENEXY». C'est une variété arbustive rose au feuillage bronze.





## Aides à l'amélioration de l'habitat

La Communauté de Communes de MAIZIÈRES-LÈS-METZ a décidé d'engager une opération d'aide aux ravalements des façades, à l'isolation thermique extérieure, au remplacement des chaudières obsolètes ou à l'installation de chauffe-eau solaires auprès des propriétaires occupants, afin d'accompagner les efforts d'amélioration du cadre de vie des communes et les économies d'énergie.

### Ravalement de façade

Pour être éligibles, les travaux doivent intégrer le ravalement d'une ou plusieurs façades.

Les travaux retenus sont :

- mise en peinture ou reprise d'enduit des façades ;
- nettoyage des pierres de taille ;
- nettoyage, mise en peinture des menuiseries et des ferronneries ;
- reprise des chenaux et descentes d'eau ;
- reprise des éléments périphériques (murets, grilles, escaliers) ;

Pour être pris en charge, ces travaux doivent être liés à un ravalement global. La Communauté de Communes ne subventionne pas, un simple nettoyage de pierre par exemple.

### Isolation thermique extérieure

Ces travaux doivent être couplés à une opération de ravalement de façades. Toutes les façades seront retenues.

Les travaux éligibles sont :

- la pose de polystyrène ou autre matériau d'isolation ;
- la structure métallique (rails) nécessaire à la pose ;
- les accessoires (chevilles, colle ...).

### Montant de l'aide

L'aide apportée pour le ravalement des façades représente 25% du montant des travaux HT plafonnée à 2 000 € de subvention par immeuble.

L'aide apportée pour l'isolation thermique extérieure est de 25 % du montant des travaux HT plafonnée à 1500 € par immeuble. Les travaux doivent être terminés dans un délai de 6 mois après acceptation du dossier par la Communauté de Communes.

### Travaux d'économie d'énergie

Les travaux éligibles sous condition d'acceptation du devis par la Communauté de Communes sont :

- les installations de géothermie, chaudière à condensation, chaudière à bois et aérothermie. Seules les installations dites de chauffage central seront retenues ;
- les installations de production d'eau chaude solaire et de chauffe-eau thermodynamique.

### Montant de l'aide

L'aide est forfaitaire et représente :

- 500 € pour les installations de chauffage central ;
- 200 € pour les installations de production d'eau chaude solaire ou de chauffe-eau thermodynamique ;
- les travaux devront être réalisés par une entreprise, dans les 6 mois à partir de la notification de subvention envoyée par la Communauté de Communes.



### Démarche à suivre

Retirez votre dossier auprès de la Communauté de Communes de MAIZIÈRES-LÈS-METZ : 03 87 51 77 02

La collectivité a défini une enveloppe annuelle limitée pour cette opération. Une fois cette enveloppe consommée, les dossiers ne seront plus subventionnés.

# A savoir



## Tranquillité vacances

Venez chercher en mairie ou téléchargez sur le site de la commune le document « tranquillité vacances », pour faire surveiller votre maison par la police municipale. Remplissez ce document et déposez-le en mairie avant de partir. Nous le transmettrons à la police municipale qui se chargera d'effectuer des rondes de surveillance.

## Transports Interurbains de Moselle Les rapides de Lorraine Lignes 6 - 58 - 74

### Horaires départ pour METZ

	ARGANCY	OLGY	RUGY	PERIODE	DESTINATION
Lundi à vendredi	7.05	7.07		scolaire	METZ
Samedi	7.11	7.13	7.06	scolaire	METZ
Lundi à samedi	7.30	7.32	7.26	vacances	METZ
Lundi à vendredi			7.06	scolaire	METZ
Lundi à samedi	8.21	8.23	8.18	scolaire	METZ
Lundi à samedi	8.32	8.34	8.29	scolaire	METZ
Lundi à samedi	13.26	13.28	13.23	année	METZ

### Horaires de retour pour OLGY - ARGANCY - RUGY

	Rue des Augustins	Rue du Cambout	Gare routière	PERIODE	DESTINATION
Lundi à samedi	11.00	11.04	11.09	Année	GUENANGE
Mercredi	12.15	12.18	12.25	Scolaire	GUENANGE
Samedi	12.15	12.18	12.25	Scolaire	AY/MOSELLE
Mercredi-Samedi	* Bus à la demande		*13.20	Scolaire	HAUCONCOURT
Mercredi-Samedi	16.15	16.18	16.21	Année	GUENANGE
Lundi au Samedi	16.15	16.18	16.21	Vacances	GUENANGE
L-M-J-V	16.18	16.21	16.24	Scolaire	CHAILLY
L-M-M-J-V	17.32	17.35	17.40	Scolaire	GUENANGE
L-M-M-J-V	18.22	18.25	18.20	Année	GUENANGE
Samedi	18.12	18.15	18.20	Année	GUENANGE
Lundi à vendredi	19.15	19.18	19.20	Scolaire	ENNERY

## Plan canicule

### • COMPRENDRE

**Personne âgée**

Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C.

La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

**Enfant et adulte**

Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.

Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

### • AGIR

**Personne âgée**

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

**Enfant et adulte**

Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.

## Naissances

Clara DELMAERE née le 17 avril 2012  
Chloé CARMONA DRUESNE née le 21 avril 2012  
Quentin PASQUALOTTO né le 27 avril 2012  
Noéline LES né le 29 avril 2012  
Alistair THIRION né le 25 mai 2012

## Mariage

Bénédicte HAMERT et Brice LAUBUT  
mariés le 11 mai 2012

## Décès

Roland REYMOND, décédé le 23 avril 2012



### Comment recevoir ARGANCY 2012 quand on n'habite plus la commune ?

Le travail et la vie actuelle nous obligent à nous déplacer. Les personnes qui ont quitté la commune ont souvent la nostalgie de leur ancien village et aimeraient peut-être recevoir cette brochure. Si vous connaissez un parent, un ancien d'ARGANCY pour qui c'est le cas, nous pouvons vous fournir un ou plusieurs exemplaires que vous vous chargerez de transmettre (jusqu'à épuisement des stocks).

Le conseil municipal propose aux personnes qui le désirent, une page "Expression libre" dans le bulletin municipal ARGANCY 2012.

Nous garantissons l'édition des textes sans coupure ni retouche. Cependant, nous nous réservons le droit de ne pas imprimer un texte qui nous semblerait diffamatoire ou qui porterait atteinte à la dignité des personnes (nommées ou non).

### Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20.



## Communions

L'église St LAURENT a accueilli de nombreux fidèles, parents et amis, pour célébrer la première communion de 12 enfants. La messe était célébrée par l'Abbé Luc BARRÉ. Depuis 2 ans, les enfants avaient été préparés par Sylvette, Marie-line, Josyane et Marie-Paule.



## Horaires des messes

### Juillet

<b>Dimanche 1</b>	<b>10H30 Argancy</b>
Dimanche 8	10H00 Ennery
Dimanche 15	10H00 Ay/Moselle
Samedi 21	18H30 Malroy
Dimanche 22	10H00 Flévy
Samedi 28	10H30 Trémery
Dimanche 29	10H00 Ennery

### Août

Samedi 4	18H30 Chailly
Dimanche 5	10H00 Ay/Moselle
<b>Samedi 11</b>	<b>18H30 Argancy</b>
Dimanche 12	10H00 Trémery
Mercredi 15	10H00 Ennery
<i>Assomption</i>	
Samedi 18	18H30 Flévy
Dimanche 29	10H00 Chailly
Samedi 25	18H30 Malroy
Dimanche 26	10H00 Ay/Moselle

# Manifestations du trimestre

## Juillet

1	Concours hippique Amateur pro	- ACP Olgy
3-4	Concours hippique jeunes chevaux	- ACP Olgy
13	Feu d'artifice - Fête nationale	- Municipalité
28-30	Fête patronale	- US Argancy

## Août

15	Tournoi La Régalade	- Argancy Pétanque
17-19	Concours hippique CSO	- ACP Olgy

## Septembre

7	Tournoi inter-club	- Argancy Pétanque
15	Tournoi officiel	- Argancy Pétanque



## Centres Aérés

*Familles Rurales*

Du 9 au 13 juillet 2012

Du 16 au 20 juillet 2012

Du 23 au 27 juillet 2012

Du 30 juillet au 3 août 2012

Du 6 au 10 août 2012

Du 13 au 17 août 2012

Du 20 au 24 août 2012

### Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès

57640 ARGANCY

Tél.: 03 87 77 83 21

Fax : 03 87 77 72 70



### Rugy

Tél/fax : 03 87 77 83 85

Courriel : [mairie.argancy@wanadoo.fr](mailto:mairie.argancy@wanadoo.fr)

[www.argancy.net](http://www.argancy.net)